



# Mathieu Laensberg

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

## EXTÉRIEUR.

### ANGLETERRE. — Londres, le 4 mai.

On a annoncé à Lloyd qu'une escadre française de cinq bâtimens de guerre a fait feu sur un navire anglais près de Tortole, et que même, après avoir reconnu notre pavillon, le commandant de cette escadre n'a montré aucune disposition à réparer cette insulte. On raconte un autre événement semblable, où peut-être est-ce le même présenté d'une autre manière. On dit que trois frégates françaises se sont montrées dans les eaux de Tortole et ont fait feu sur un navire de Glasgow; mais lorsque ce bâtiment a eu arboré ses couleurs, elles ont cessé de tirer sur lui et l'ont laissé poursuivre sa route.

Le Bey de Tunis est mort le 28 mars dans son palais. Son fils aîné, Sidi Hassan Bey, lui succède sans opposition, ce qui a été annoncé au peuple par des salves d'artillerie du château et des forts. Son frère Sadi Mustapha est dans les campagnes, percevant les revenus, ce qui est assez malheureux pour Sidi Hassan, car ils ne sont pas trop bons amis.

— Dans la séance de la chambre des communes du 3 mai, sir J. Mackintosh a demandé si les ministres de S. M. avaient été informés qu'une nombreuse escadre française avait paru sur les côtes du Brésil, et, dans ce cas, s'ils avaient demandé ou reçu des explications du gouvernement français.

M. Canning a dit qu'en effet quelques vaisseaux français venant de divers endroits étaient arrivés en même temps à la côte du Brésil. Les rumeurs répandues à ce sujet provenaient de cette circonstance et des propos des officiers français, qui avaient dit qu'ils attendaient d'autres vaisseaux de leur nation à Rio. D'après les explications qu'il avait reçues ici de l'ambassadeur de France, il avait tout lieu de croire que le dire des officiers et les bruits qu'il avait occasionnés n'avaient aucun fondement. Il avait aussi demandé des explications au gouvernement français, et il ne doutait pas que sa réponse ne le mit sous peu de jours en état de contredire ces rumeurs d'une manière encore plus satisfaisante.

— Il est arrivé des journaux de New-York jusqu'au 9 du mois dernier. Ils contiennent peu de nouvelles intéressantes. Le nouveau tarif occupait encore l'attention du congrès. On pensait qu'il passerait dans la chambre des représentans, mais qu'il éprouverait une forte opposition dans le sénat, dont la majorité paraît être prononcée contre cette mesure.

(On sait que la nation et particulièrement le commerce et la partie agricole sont très-prononcées contre les mesures prohibitives; aussi n'est-ce point comme mesure propre à favoriser l'industrie, mais comme impôt sur la consommation, que le gouvernement des états-unis propose les droits d'importation.)

— La république du centre dans l'Amérique méridionale (voyez notre no. d'hier) est la contrée la plus fertile de la terre, sur tout en cacao, cuirs, coton, indigo, salsepareille, mines d'or, d'argent et de cuivre: la constitution adoptée par ce nouvel état est celle des Etats-Unis; les étrangers y sont accueillis avec enthousiasme, et auront la préférence dans toute espèce d'exploitation; quinze familles réunies peuvent former une ville et en obtenir les privilèges sans payer d'impôts pendant cinq années. Les bestiaux sont très-abondans et sont exportés à la Havane, à Balize, etc.

— On lit dans le *Morning-Chron.*: Le bruit courait hier, dans les cercles politiques, que le ministre d'une grande puissance continentale a montré récemment des signes de dé-

rangement mental, et l'on ajoutait que ses amis avaient obtenu qu'il se retirât des affaires publiques pour se rendre dans un de ses châteaux, situé à une grande distance, où l'on espérait que le calme se rétablirait dans ses esprits.

— Des lettres récentes de Gibraltar disent que tous les approvisionnemens de grains qui étaient dans ce port ont été achetés pour les troupes françaises qui sont en Espagne.

*Fonds publics du 4 mai.* act. de la banq. 243 374; 3 p. 070 réd., 95 578 174; 3 p. 070 consolidés 96 1317488.

### RUSSIE. — Odessa, le 14 avril.

D'après les dernières lettres de Constantinople, on y avait enlevé, dans les cafés et les tavernes, tous les gens sans aveu qui s'y trouvaient réunis, et au nombre desquels étaient des Français, pour le service de la marine dans la campagne contre les Grecs. On peut se figurer ce que l'on doit attendre des manœuvres de la flotte par cette manière de former des marins. Il paraît cependant que le départ du capitain pacha est très-prochain.

Les lettres particulières de Pétersbourg portent qu'il ne transpire rien dans le public sur la mission de M. de Tatitcheff. Seulement, on regardait comme positif dans les cercles diplomatiques que les vues du cabinet russe sont favorables à la formation des provinces chrétiennes dans la Morée, qui étaient tributaires de la Porte. On y croit d'autant plus, que ces vues coïncident avec le contenu d'une note envoyée à la cour d'Angleterre, à la fin de mars, comme réponse au *memorandum* connu de M. Canning sur les affaires coloniales, dans laquelle il serait dit, au sujet de l'indépendance des provinces espagnoles de l'Amérique méridionale, que la Russie ne reconnaîtra point l'indépendance de ces provinces dans le cas où un chef illustre (allusion à don Pedro du Brésil) se mettrait à la tête d'un mouvement de cette espèce. Nous n'avons pas de motifs pour révoquer en doute cette déclaration sur la question coloniale et nous croyons donc que, par le maintien conséquent de ce système, l'indépendance totale de la Grèce pourrait également rencontrer des obstacles venant d'une part que les insurgés n'auraient pas soupçonnée il y a quelques années. Du reste, la campagne actuelle sera peut-être décisive pour l'émancipation des Grecs; et si la victoire se déclare en faveur de ces derniers, il se pourrait que la Porte prêtât elle-même les mains à un arrangement avec eux.

### ALLEMAGNE. — Francfort, le 4 mai.

Le cabinet d'Autriche vient de faire faire au gouvernement cantonal des Grisons de nouvelles propositions pour la conclusion d'un traité relatif à l'établissement des routes commerciales qui aboutissent au territoire de la Lombardie. La diète générale suisse doit s'occuper, dans sa prochaine session, d'un projet pour opérer la jonction du Rhin et du Rhône, au moyen de l'Aar, et du Thièle. Il est aussi question de joindre le lac de Genève à celui de Neuchâtel.

(N'est-il pas singulier de voir l'Autriche poussée par la force des choses, à coopérer à des canaux de communication entre la Suisse et les états d'Italie, tandis que depuis long-tems elle a tout fait pour les isoler?)

— On écrit de Stockholm qu'un magistrat M. Hielm, auditeur auprès du tribunal suprême de Christiania, a été récemment condamné au bannissement comme convaincu d'avoir commis des délits contre la liberté de la presse.

### Nuremberg, le 29 avril.

On vient de nous communiquer des lettres de Péra, dont voici un extrait: le gouvernement ottoman avait pris la ré-

solution d'employer les janissaires à l'expédition destinée contre la Grèce; mais dès qu'ils en ont été informés, ils ont manifesté leur mécontentement d'une manière tellement bruyante, qu'il a fallu renoncer à ce projet. Cependant, on a voulu tenter un autre moyen, et, d'après les instructions secrètes transmises à l'aga, il a fait un appel, en déclarant aux janissaires que de grandes récompenses seraient accordées à ceux d'entr'eux qui auraient assez de dévouement pour faire la campagne contre les Grecs en qualité de volontaires. Cet appel n'a pas eu de résultat très-satisfaisant, vingt à trente individus étant sortis des rangs dans l'espoir de toucher une bonne somme d'argent.

FRANCE. — Paris, le 3 mai

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 4 mai.

Suite de la discussion des amendemens : M. le ministre des finances pour calmer les craintes de quelques membres, s'engage à soumettre à la chambre les projets de lois, concernant les rentes dont il n'est pas question dans le projet actuel, dès le début de la session prochaine.

M. de Labourdonnaye : Jusqu'à présent j'avais toujours cru que les engagements pris par les ministres au nom du Roi, liaient le gouvernement, au moins à l'égard de la génération qui en avait été témoin; mais comme M. le ministre des finances nous a déclaré dans le cours de cette discussion que les paroles des ministres ne liaient pas le gouvernement, je ne puis pas me contenter de l'engagement verbal que le ministre vient de prendre à cette tribune. Il est impossible que, pour un objet aussi grave, aussi important, la chambre puisse s'en rapporter uniquement à la parole de M. de Villèle. Certes, je ne doute pas de ses intentions; mais il n'est pas irrévocable, et son successeur ne se croirait pas lié peut-être par ses engagements. Je demande donc qu'il soit formellement exprimé dans la loi qu'il n'y aura pas d'exception pour les rentes dont il s'agit, et qu'on en suspende seulement la réduction jusqu'à la session prochaine. Peu importe la rédaction; mais je demande que la chose y soit exprimée d'une manière quelconque, soit au moyen d'un mot inséré dans l'article du projet de loi, soit au moyen d'un article additionnel.

M. Josse de Beauvoir : tous ceux qui se précipitent à cette tribune pour présenter des amendemens assez facilement enfantés, si j'en juge par le nombre, n'ont pas, j'en suis sûr, la prétention de croire que les idées qui les préoccupent ont échappé à l'attention du gouvernement. Dans mon opinion, les seules exceptions sur lesquelles il importe à la chambre de délibérer, sont celles qui ont été présentées en faveur des rentiers primitifs, qui ont déjà subi la réduction des deux tiers, ou sur ceux dont les rentes ne dépassent pas 1,000 fr. Il n'est pas un seul membre de la chambre dont le cœur ne soit ému de pitié en leur faveur.

Mais tous ces amendemens qui viennent à la suite les uns des autres et s'en retournent comme ils sont venus, semblent n'offrir aux spectateurs de nos débats, qu'une image des jours de Longchamps. (Murmure général.)

Plusieurs voix à droite. — A la question!

En effet, reprend l'orateur, les orateurs se succèdent sans interruption à la tribune; l'un nous présente un amendement tout petit, mais dont le mérite est tel qu'il faut un gros cahier pour en développer les avantages. (Nouvelle interruption.)

Plusieurs voix à droite. — Allons donc! terminez!

Malgré les marques réitérées de l'impatience et de l'improbation de ses collègues, M. Josse n'en continue pas moins la lecture de son amendement.

Un autre, dit-il, produit un amendement quatre fois plus long que la loi entière, et comme il est tout grand en venant au monde, il se charge de marcher tout seul. (A droite : Oh! oh! à la question!) Qu'arrive-t-il de tout cela? continue toujours l'orateur, la déroute des amendemens, ainsi qu'on la nommait hier; et ce qu'il y a de singulier, c'est que loin d'être découragée de ses produits, la fabrique des amendemens redouble chaque jour d'activité. (Nouveaux murmures d'impatience à droite.) Nous résignerons-nous encore, ajoute M. Josse, à voir la tribune accueillir sans fin toutes les chances d'amendemens, et chacun de nous y courir dans l'espoir de faire sortir le sien, bien assuré pourtant de ne pas être ruiné par sa mise? (A droite : Allons! finissez donc!)

J'en doute, dit l'orateur en terminant, car moi-même je suis atteint de l'épidémie que je viens de signaler, et je propose un petit article additionnel ainsi conçu :

« A la prochaine session le ministre présentera un projet de loi pour établir la réduction dont pourront être susceptibles les rentes immobilisées ou celles appartenant à des établissemens publics. »

M. Bonnet : Je n'ai point, Messieurs, un gros cahier à débiter; car ce que je tiens à la main, c'est la distribu-

tion que nous recevons à l'entrée de la chambre. (universel.)

Mais, reprend l'orateur, d'un ton plus sérieux; il m'a paru extraordinaire de voir l'un de nos collègues monter à cette tribune pour y faire la satire de députés bien intentionnés, et pour chercher à les tourner en dérision. (Mouvement générale d'approbation.) Ceux de nos honorables collègues qui ont présenté les amendemens, n'ont su que l'impulsion de leur conscience. La chambre les a écoutés avec attention, je dirai même avec l'intérêt qui leur était dû; car on est toujours intéressant quand on propose ce qu'on croit utile au bien public. (Nouvelles marques d'approbation.) J'appuie l'amendement proposé.

M. Josse de Beauvoir demande aussitôt la parole. Messieurs, dit-il, d'une voix très-émue, mon intention n'a pas été de faire la satire d'aucun de mes collègues, et si l'on me supposait cette intention, on ne rendrait pas justice à mon cœur.

M. de la Bourdonnaye : je propose l'amendement suivant : « le mode de remboursement des 57 millions de rentes affectées à la chambre des pairs, etc. sera déterminé par une loi dans la session prochaine. »

M. de Villèle : Les divers amendemens proposés doivent vous faire sentir de plus en plus toute la prudence du projet de loi.

M. de la Bourdonnaye : Lorsque le ministre a pris l'engagement solennel de réduire toutes les rentes sans exception, je ne puis concevoir pourquoi il s'oppose à ce que la parole ministérielle soit insérée dans la loi. Je ne demande pas qu'on fixe le mode de réduction; je demande seulement que le principe soit consacré. Le ministre a déclaré à cette tribune que toute rente serait réduite. Pourquoi donc ne l'insérerait-on pas dans la loi? Pourquoi s'en rapporter à une parole que le vent emporte, lorsqu'on peut lui donner une sanction légale?

Adroite. — Aux voix!

Le sous-amendement de M. de la Bourdonnaye est rejeté aux voix. Une trentaine de membre se lèvent pour. Il est rejeté, ainsi que le sous-amendement de M. Josse de Beauvoir et l'amendement de M. Leroy.

MM. Duparc, Sanlot Baguenault, de Calvière, de Lomgny, Daudigne de Restac, MM. Devaux et Méechin proposent successivement divers amendemens.

M. Clausel de Coussergues déclare qu'il appuie volontiers les amendemens qui ont pour but de soulager les petits rentiers, cette classe si intéressante de la société.

L'impression du discours de M. de Clausel est ordonnée.

M. Breton propose le sous-amendement suivant :

« Les créanciers de l'état, qui, au 22 mars 1824, ne possédaient pas, en toute propriété ou en usufruit, au delà de 1,000 fr. de rentes 5 pour 100, et qui déclarent consentir à l'échange en 3 pour 100 au cours de 75, continueront néanmoins à recevoir les arrrages de leurs rentes actuelles, jusqu'au premier jour du semestre dans lequel ils cesseront d'en jouir personnellement. »

A cet effet, les inscriptions dont ils sont aujourd'hui porteurs, seront frappées d'un timbre particulier, et leur échange ne sera opéré qu'à mesure de chaque mutation qui aura lieu, soit par décès, soit par aliénation, à titre onéreux ou gratuit. »

M. Breton en développant son sous-amendement, se plaint de ce qu'on a dit contre les petits rentiers. On les a représentés, dit-il comme des séditions, tandis que dans tout le cours de la révolution ils n'ont été que victimes. Cette classe laborieuse aime le roi, et par nos déchiremens publics elle s'est toujours vu enlever le fruit de ses sueurs.

La chambre ordonne l'impression du discours.

M. Cornet d'Incourt observe que le sous-amendement de M. Breton devrait être appelé un sur-amendement, car il propose une exception plus considérable que les amendemens. En conséquence, il en vote le rejet.

M. Bonnet. — Je viens appuyer l'amendement parce que j'ai vu l'anxiété et la désolation où sont plongés les petits rentiers de Paris. (Violens murmures.)

MM. Casimir Perrier et Sanlot-Baguenault. — Oui! Messieurs, c'est très-vrai.

M. Bonnet examine la législation sur les rentes, et nous montre que la loi a souvent accordé des exceptions aux petits rentiers.

M. le général Foy : Ce qui caractérise particulièrement le projet de loi, c'est la dureté et la brusquerie. (Murmures.)

M. le ministre des finances n'y a vu que des chiffres, qu'une affaire financière. Cependant ce sont des citoyens qui y sont intéressés, c'est une classe toute entière qui est ruinée, qui est démoralisée par le projet de loi. (Murmures.) Cette classe de rentiers, la révolution l'avait brisée, mais au rétablissement de la monarchie de Napoléon, elle se reorganisa.

A tort ou à raison, elle regardait la rente perpétuelle comme un état de repos, elle ne craignait rien pour l'ave-

nir; et c'est au bout de dix années de restauration de la maison de Bourbon qu'on vient saisir les rentiers au corps pour les traîner bon gré malgré sur le terrain glissant des spéculations. Il faudra qu'ils apprennent ce que c'est que des 3 pour cent. Ils joueront à la bourse et y perdront leur capital. Je n'ai donc pas eu tort de dire que cette classe est ruinée, qu'elle est effacée de la société? (Murmures.)

Vous avez beau dire que votre réduction n'est pas une banqueroute; elle arrive à l'improviste, elle fera perdre aux rentiers leur capital, et pour eux elle aura tous les effets d'une banqueroute.

Il est dans le cœur de tous les membres de cette chambre de venir au secours des malheureux. J'ai dû être surpris d'entendre des murmures lorsqu'on a parlé de la détresse des parisiens. Est-ce qu'il y a des intérêts séparés pour les départemens?

Beaucoup de voix. — Oui! oui!

Non Messieurs, la justice est de tous les pays, et j'en appelle au ministre des finances pour réparer le désastre apporté par le projet de loi.

La chambre ordonne l'impression du discours après une très-légère opposition.

M. Dutertre appuie l'amendement, et demande que l'exception ait lieu pour les rentiers au-dessous de 300 fr.

Le discours sera imprimé.

La séance est levée à 6 heures moins un quart, et remise à demain pour la suite de la discussion.

CHAMBRE DES PAIRS. — Séance du 4 mai.

La chambre s'est occupée d'abord du renouvellement de ses bureaux.

L'ordre du jour appelait en second lieu la discussion du projet de loi sur la septennalité.

M. le marquis de Bonnavy, pour accélérer la publication des discussions relatives à ce projet, et de celles qui devaient lui succéder dans la chambre, a proposé d'y appeler un sténographe qui recueillerait les opinions prononcées, afin qu'elles pussent être publiées dans le *Moniteur*, sans attendre la rédaction du procès-verbal.

Plusieurs pairs en appuyant cette proposition, demandaient qu'il y fut statué sur le champ.

D'autres ont demandé, au contraire, qu'elle fut traitée dans les formes prescrites par le règlement, et que la chambre passât à l'ordre du jour, sauf à l'auteur de la proposition à la déposer ultérieurement signée de lui sur le bureau.

L'ordre du jour est adopté.

La discussion a ensuite été ouverte sur le projet de loi.

La chambre a entendu contre le projet M. le comte de Saint-Roman, et en faveur, M. le baron de Montalembert.

Les discours de ces deux orateurs seront imprimés, et la discussion continuera demain.

Fonds publics du 4 mai. — Les 5 pour cent consolidés ont fermé à 104 00. Act. de la banque 1980 00. — Rentes de Naples au comptant à 95 00. — Rente espagnole 15 00. — Du 5 mai la rente a ouvert au comptant à 104. — Les ducats à 95. — Les piastres à 14 3/4.

INTÉRIEUR.

Liège, le 8 mai.

A la bourse d'Amsterdam, le 6 mai, les actions de la société de commerce ont été ouvertes à 104 1/2 et se sont élevées à 105 1/2.

Le général colombien Saint-Martin, qui avait fait la conquête du Chili, se trouvait, il y a cinq jours, au Havre, où il est arrivé d'Amérique. Il attendait des passeports pour se rendre en Angleterre, où il doit remplir une mission à ce que l'on croit.

Les plaidoeries dans l'affaire de Fire ont commencé ce matin; cette cause moins intéressante par elle-même que par le mérite de l'avocat, chargé de la défense et qu'on entend rarement aux assises, avait réuni un nombreux auditoire; les répliques sont continuées à lundi. Me. Teste dans le cours de son plaidoyer a déployé cette force entraînée de raison et ces mouvemens oratoires qui n'appartiennent qu'à un talent de premier ordre et à une conviction profondément sentie.

Les nouvelles de Surinam, du 18 mars, portent que l'impôt ecclésiastique sur les plantations, et celui de cotisation des bénéfices et revenus des particuliers y sont abolis depuis le 13 décembre dernier.

M. Richard Payne Knight, littérateur distingué et avantagement connu dans toute l'Europe, est mort mercredi dernier, à Londres. Il passait pour être un des plus habiles hellénistes de son temps.

Un journal anglais annonce que les deux vaisseaux de ligne anglais le *Spartiate*, de 78, et le *Cambridge*, de 80 canons, sont à Rio-Janeiro; que leur présence suffira probablement pour empêcher la flotte française d'intervenir dans les affaires intérieures du Brésil, et qu'on aura bientôt des nouvelles positives, puisqu'on sait que le consul anglais à Rio a adressé des dépêches à M. Canning et à M. Planta.

On a trouvé tout récemment dans une casemate, au

siège de Lépante un grand nombre de médailles à l'effigie d'Alexandre et de Périclès. C'est d'un excellent augure pour les Grecs, qui à leur restauration trouveront peut-être le moyen d'unir le siècle des armes au siècle des beaux-arts.

L'immortel chantre de l'ail, M. de Marcellus, vient de rentrer dans la carrière poétique par un *Te Deum* qu'il a entonné hier dans la Quotidienne. On remarque entre autres jolies choses dans cette œuvre lyrique, le vers suivant :

« Saint, saint, saint » est le dieu des armées.

On reconnaît facilement l'originalité charmante et harmonieuse de cette répétition : *Saint, saint, saint...* M. de Marcellus ne s'arrête pas en si beau chemin :

Fils de Dieu! fils de l'homme ô Christ, roi de la gloire,

Céleste médecin qui vient guérir nos maux,

Ayez pitié de nous, Seigneur; à ma faiblesse

Pardonnez mes erreurs.

Il faut convenir que M. de Marcellus abuse terriblement de la permission qu'on accorde à un homme pieux; et il est à présumer que si Dieu lui pardonne ses erreurs, Apollon ne lui pardonnera pas ses mauvais vers.

Résumé des nouvelles politiques recueillies depuis le 1er. avril jusqu'à ce jour.

Les journaux se lisent la plupart du temps avec distraction et d'une manière rapide. Les nouvelles y sont trop variées; elles se présentent dans un ordre trop irrégulier, pour qu'elles puissent être classées facilement dans l'esprit. Nous offrons ici à nos lecteurs le résumé des nouvelles les plus saillantes données par notre feuille jusqu'à ce jour. C'est une espèce de table analytique qui peut-être pourra leur servir.

#### AMÉRIQUE.

États-Unis. — Le général Lafayette attendu avec impatience à Washington, et qu'un vaisseau de l'état devait venir prendre en France, y est encore retenu pour longs-temps par le sentiment de ses devoirs. — Une discussion s'est élevée entre les membres du congrès relativement à l'élection d'un nouveau président. Les fonctions de l'ancien doivent cesser le 4 mars 1825. Les suffrages se réunissent sur Mr. Crawford, comme président; et sur Albert Gallatin, comme vice-président. — On propose un nouveau tarif qui aurait pour but d'exclure par l'énormité des droits les marchandises étrangères. Ce tarif rencontre la plus vive opposition de la part des classes agricoles et commerçantes. — Proposition de Mr. Landolphe tendant à accorder une indemnité journalière de dix dollars à chacun des membres de la chambre des représentants. — Bill ayant pour objet d'abolir l'emprisonnement pour dettes.

Chili. — Bolivar est envoyé par le congrès Péruvien contre Riva Arguero, son ancien président, retiré à Truxillo, avec un corps de troupes. Les soldats rebelles se soumettent à Bolivar, Arguero et le général Herrera sont arrêtés. — Le congrès vote une médaille en l'honneur de son président Torre-Tagle. — Bolivar marche contre les troupes royales dans le haut Pérou. — Il a un parti très-nombreux à la Havane.

Colombie. — Bogota, capitale de la Colombie, d'où Bolivar est absent depuis dix-huit mois continue à jouir de la plus grande tranquillité. — L'ambassadeur des Etats-Unis y fait son entrée solennelle. — En dépit des nouvelles alarmantes répandues par la malveillance, le gouvernement Colombien paraît établi sur des bases solides. — Une presse de Londres est arrivée à Bogota.

Brésil. — L'empereur soumet à la sanction du peuple un projet de constitution. Cette constitution a paru à Lisbonne, elle a été qualifiée de *doublement libérale*. — Fernambou n'est pas tranquille, son union avec Rio-Janeiro n'est pas sincère. — Révolution sanglante à Péra (Brésil) rapportée par un vaisseau de Cayenne. — On prépare en Portugal une expédition pour le Brésil. — Flotte française au Brésil.

Mexique. — Troubles suscités par le général Lobato. — Le congrès a ouvert ses séances; on croit qu'il adoptera une constitution semblable à celle des Etats-Unis. — Nouvelle république, sous le nom de *provinces unies du centre de l'Amérique*. La capitale est Guatemala. — Il règne en général une grande obscurité sur les affaires de l'Amérique Méridionale.

Affaires d'Afrique, de Turquie et de Grèce.

Insurrection du vice roi d'Égypte annoncée et démentie. — Il discipline un corps de 25,000 hommes; fait prospérer les sciences et les arts; cherche à se rendre indépendant de la Porte. — Blocus d'Alger par l'Angleterre: plaintes de l'agent du dey d'Alger à Constantinople: colère du sultan; puisse la scission entre l'Angleterre et la Porte être favorable à la cause des grecs.

Grèce. — Les derniers restes de la société des Hétéristes sont anéantis. Trois membres du conseil exécutif en son exclus. Colocotroni qui paraissait être à la tête du part

complimente le gouvernement sur sa conduite ferme et sur le choix d'un nouveau conseil exécutif. — Les affaires des Grecs se rétablissent d'une manière solide dans l'île de Candie. — Odysseus doit avoir remporté de nouvelles victoires dans l'île d'Eubée. — La prise de Coron est annoncée, démentie, annoncée de nouveau. — Un vaisseau annoncé la prise de Lépante, dont le colonel anglais Stanhope dirige le siège. — Missolonghi, clef du Péloponèse, est mis dans un état de défense formidable. Deux armées Ottomanes sont déjà ensevelies sous ses remparts. L'établissement militaire formé dans cette ville, par des anglais, rend déjà d'importants services. — 2 Journaux y paraissent. — Bateaux plats des Turcs pour opérer une descente en Morée. Ils préparent une levée de 12,000 hommes pour la campagne prochaine. — M. Blaquièrre s'embarque à Portsmouth pour la Grèce : Il y porte de la part de ses compatriotes un secours de 40,000 livres sterling. ( 1 million ).

*Russie.* — Tandis que l'Angleterre se sépare de la Porte, la Russie paraît se réconcilier avec elle. — Le conseiller d'état de Minciaki a fait ouvrir à Constantinople la chancellerie du commerce Russe, fermée depuis trois ans. — L'Empereur décide qu'aucun écrivain étranger, ne sera autorisé à lui dédier un ouvrage sans la permission de son ministre des affaires étrangères. On s'en rappelle le motif. On aurait pu croire que cette défense était provoquée par les dégoûtantes flatteries dont la bassesse accable incessamment le pouvoir.

*Autriche.* — L'Empereur reçoit de l'université de Casan le titre de docteur en droit. Il est probable qu'on l'a exempté des examens de rigueur.

*Allemagne.* — Prétendues menées démogogiques en Bavière. — Ordonnance du roi de Wurtemberg qui permet l'importation des vins français etc., moyennant un droit de 12 florins par quintal. — Société de crédit en Hanovre. — Concordat entre le St-Siège et le Hanovre, qui établit deux évêchés pour tout le royaume. — Les princes d'Allemagne montrent des dispositions favorables pour les catholiques. — Le roi de Bavière établit une réduction proportionnelle sur les appointemens des employés. Que les journaux d'Allemagne ne sont guère intéressants pour les affaires de la Grèce.

*ITALIE. Naples.* — Emprunt fait par Naples à la maison Rothschild. Le montant sera payé dans l'espace de 36 ans. — La commission chargée de donner au Code civil toute la perfection possible a fini ses travaux.

Pour des droits politiques, il paraît que les Napolitains doivent y annoncer. — Élévation des fonds à Naples; résultat de l'agiotage : les grandes maisons de commerce n'y spéculent pas.

*Rome.* — Santé du St-Père chancelante. — Rédaction d'un tarif général des douanes. — Travail sur l'organisation des tribunaux. — Code de procédure. — Ordonnance paternelle du duc de Modène contre les francs maçons. — La plus grande stagnation règne dans le commerce du littoral de l'Adriatique, à cause de l'interruption des communications avec les ports grecs.

*Portugal.* — L'amnistie se fait toujours attendre. — Émeute en faveur de la reine. Que veut son parti? le roi de Portugal n'est-il pas rentré dans la plénitude de tous ses droits? — Le maréchal de Beresford renvoyé en Angleterre.

*Espagne.* — Assassinat de l'Empecinado, non confirmé. — Un habitant de Sarragosse, s'étant glorifié d'avoir servi dans l'armée de Ballesteros est condamné à six mois de galère et de travaux forcés, et cela pour accorder la clémence avec la justice. — Les troupes françaises occuperont la Péninsule jusqu'au premier juillet, sauf les décisions ultérieures. — Organisation des miliciens volontaires royalistes. Difficultés qu'elle éprouve. — La législation des majorats est rétablie. Les cortès avaient cru qu'il fallait diviser la propriété pour la féconder. — Les cortès de Navarre ouvrent leur session, conformément au décret du roi. — Isolement du roi à Aranjuez. — On attribue à des commissions militaires la connaissance des affaires de vols de toute espèce. — Un moine annonce que la sécheresse des champs continuerait tant que l'on n'aurait pas exterminé tous les negros. — Destitution de tous les professeurs de médecine et de chirurgie de Madrid, mesure imitée du gouvernement de France. — Décret d'amnistie ajourné. — Nombreuses épurations. — La municipalité de Vittoria défend aux personnes connues pour avoir eu des opinions constitutionnelles, de se réunir au nombre de plus de trois dans des lieux publics, ou même dans des maisons particulières, sous des peines déterminées. — Une proclamation

engage les habitants de la Navarre à ne pas troubler l'ordre lors de la rentrée des prisonniers espagnols. — Les contractants des emprunts espagnols de 1821 et 1822 annoncent qu'il ne leur été fait aucun fonds pour le paiement du semestre échu le premier mai. — La division de réserve des Basses-Pyrénées doit se tenir prête à partir pour l'Espagne. Tant est grande l'efficacité du pouvoir absolu. — Deux gouvernements bien distincts en Espagne, celui du ministère, et celui de la junte apostolique, à la tête de laquelle se trouve l'Infant Don Carlos. — Dans les principales villes de l'Espagne, la populace massacre, juge, emprisonne, supplicie selon son bon plaisir. — Sous le régime constitutionnel qui a duré trois années, l'Espagne n'a compté qu'un seul crime populaire.

( Nous donnerons dans un no. prochain le résumé relatif à l'Angleterre, à la France et aux Pays-Bas. ) *Ch. Rogier*

#### CHARADE adressée à Mde\*\*\*.

Mon premier, de tout temps excita les dégoûts,  
Mon second est cent fois plus aimable que vous.  
Quant à mon tout, dont vous êtes l'image,  
Tout haut j'en fais l'éloge, et tout bas j'en enrage.

— Le mot de la dernière charade est *Pantalon*.

#### BOURSE D'ANVERS. — Du 7 mai.

EFFETS PUBLICS. — Ils n'ont éprouvé aucune variations, il faut s'en rapporter à la cote d'hier pour le cours.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est payé de 778 1 p. 0/10 d'avance; le Londres court s'est fait de 40 1/2 à 40, et les deux mois de 30 1/2 à 30 1/2; le Paris court a été offert à 114 p. 0/10 d'avance, le papier à deux mois a été demandé à 518 et les 3 mois à 1 p. 0/10 de perte; le Francfort et Hambourg sont rentrés sans affaires.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu divers petits lots de café, formant un ensemble d'environ 600 balles; le Brésil a été payé de 39 3/4 à 40 1/4 cents, et le Batavia de 42 à 43 cents.

On a payé fl. 20 1/2 pour 140 nattes sucre Bourbon, en consommation.

#### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 6 Mai.

Naissances : 4 garçons, 3 filles.

Décès : 2 hommes, 1 femme; savoir :

Léonard Debois, âgé de 66 ans, armurier, faubourg St-Gilles, n. 408 époux de Barbe Deltrappe.

Jean-Joseph Delhez, âgé de 43 ans, canonnier de 1<sup>re</sup> classe au 1<sup>er</sup> bataillon d'artillerie, en garnison en cette ville, célibataire.

Marie-Joséph Piret, âgée de 65 ans, fileuse, domiciliée à Forêt, province de Liège, décédée en cette ville.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

A louer place St-Pierre, n. 873, un petit bâtiment restauré à neuf, situé dans un joli jardin. Il se compose de deux pièces au rez-de-chaussée, deux au premier, au-dessus une chambre de domestique et grenier, on peut, si on le désire, avoir dans le souterrain une cuisine et une cave.

On demande pour locataire une personne seule, ou un ménage tranquille sans enfant.

A vendre au n. 374, rue Hors-Château, un CABRIOLET tout neuf.

Le mercredi douze mai 1824, à une heure de relevée, les sieurs Charles Fouarge et Evrard Dengis, fermiers à Yernée, feront réexposer en vente définitive, chez le notaire Cuvusse, à la Mallieue, près Flône, un bâtiment servant de grange, avec environ SIX BONNIERS de bonne terre et PRAIRIE bien arborée, en quatre pièces, le tout situé sous la commune de Hermalle, sous Huy.

A vendre 57 fls. de rente en 4 textes sur le même débiteur, très-bien hypothéqués. S'adresser, pour en connaître le prix et les conditions, rue vis-à-vis de Ste-Croix, n. 867.

Jeu 20 mai 1824, à deux heures de l'après-midi, le notaire Bernard vendra en hausse publique à la maison sise vis-à-vis l'embranchement Planckar, à Montegnée, 1<sup>o</sup>. les trefles croissant sur environ huit bonniers métriques situés à Ans; 2<sup>o</sup>. environ 1500 gerbes de paille de seigle et froment, et 3<sup>o</sup>. environ cinquante tombereaux de fumier qui se trouvent aussi à Ans, à crédit moyennant caution.

Le prix de l'abonnement est de dix francs par trimestre pour Liège et de 11 frs. 50 c. franco pour les autres villes du Royaume.

Le Bureau du Journal est rue Féronstrée N<sup>o</sup>. 676 et chez les Demoiselles Mahoux et De Sartorius, rue Souverain-Pont, N<sup>o</sup>. 319. On y reçoit les annonces au prix de deux sous de Liège par ligne.

On s'abonne à Bruxelles chez Berthot, libraire, Marché au Bois; à Maestricht chez Mde. veuve Lefebvre-Renard, libraire; et partout ailleurs chez les directeurs des postes.

On peut s'abonner pour le restant du trimestre d'avril, à partir du 1<sup>er</sup> mai, moyennant 6 fr. 66 c. pour la ville, et 7 fr. 66 c. franco pour l'extérieur.

On peut aussi se procurer la collection entière.